

Demande de soumissions 1000195041 – Revue de la littérature

Questions et réponses n° 12 à 18

Question n° 12

Il reste moins de deux semaines avant l'échéance de la DP susmentionnée. Nous sommes préoccupés par le délai puisque nous attendons encore les questions et réponses restantes, ce qui pourrait avoir une incidence sur notre approche et les ressources que nous choisissons de présenter. Dans cette optique, afin que les fournisseurs puissent préparer et soumettre une proposition et une solution complètes, nous demandons respectueusement une prolongation de la date d'échéance de la DP jusqu'au lundi 12 février.

Réponse n°12

Comme indiqué précédemment à tous les fournisseurs, la date de clôture de cette invitation est le 22 mars 2018 à 14 h (HNE)

Question n° 13

Nous avons une question concernant la section sur les attestations de la soumission. Plus précisément, notre question porte sur la section 5.2 de la partie 5 (p.13 de la DP). Nous sommes incertains de la façon dont nous pouvons confirmer la réception des attestations suivantes : Statut et disponibilité du personnel

Clause du Guide des CCUA A3005T (2010-08-16), Statut et disponibilité du personnel

5.2.2.2 Attestations – contrat

Clause du Guide des CCUA A3015C (2014-06-26), Attestations – contrat

5.2.2.3 Études et expérience

Clause du Guide des CCUA A3010T (2010-08-16), Études et expérience

D'après l'expérience que vous avons acquise à ce jour avec Santé Canada, nous recevons un document spécifique à signer (veuillez vous référer au document ci-joint), dans lequel nous étions en mesure de donner notre accord à la liste des attestations. Nous vous serions reconnaissants de recevoir certaines directives de votre part à ce sujet.

Réponse n° 13

Vous trouverez ci-joint le document en question, vous pouvez l'utiliser si vous le désirez sinon la présentation de votre soumission sera suffisante pour signifier l'acceptation de ces attestations.

Question n° 14

Un soumissionnaire (institution) peut-il être une entité privée? Par exemple, une entreprise privée du domaine de l'évaluation des technologies de la santé qui travaille à la fois dans le secteur privé et public (en affaires depuis 19 ans). Ce soumissionnaire et la ressource principale répondent aux exigences des attestations décrites dans la DP.

Réponse n° 14

Oui, un soumissionnaire peut être une entité privée.

Question n° 15

Existe-t-il des modèles qui peuvent aider les demandeurs à préparer une soumission technique, une soumission financière, une soumission d'attestation ainsi qu'une lettre d'accompagnement en format Word (par exemple) au moyen des tableaux fournis (pour les soumissions technique et financière)?

Réponse n° 15

Il n'existe aucun modèle, vous devez présenter une soumission qui démontre que vous répondez aux critères d'évaluation et à l'attestation. Vous pouvez utiliser les tableaux dans la section 4.1.1 intitulée « Évaluation technique » sur les critères obligatoires et cotés de sorte à indiquer aux évaluateurs où ils pourront trouver dans votre soumission les renseignements qui attesteront que vous satisfaites aux critères. Veuillez vous référer à la réponse n° 12 à propos des attestations.

Question n° 16

En ce qui concerne l'évaluation technique (4.1.1) et plus particulièrement les énoncés « Dans les cas où plus d'une ressource est offerte pour une catégorie de ressources, chaque ressource doit satisfaire pleinement aux critères indiqués » et (dans les critères techniques obligatoires et les grilles d'évaluation du pointage), « Le soumissionnaire doit fournir un CV de la ressource principale proposée », nous est-il possible de soumettre deux à trois ressources principales, pourvu que les ressources correspondantes à chaque élément (M1, M2, R1, etc.) répondent aux critères de l'élément concerné? Nos équipes de recherche comprennent généralement un responsable scientifique et deux responsables ou plus du contenu ou du sujet, de sorte qu'une personne serait davantage en mesure de satisfaire aux critères obligatoires (p. ex., les équipes de recherche effectuant les revues systématiques) tandis qu'une autre personne pourrait mieux satisfaire à certains autres critères cotés (chercheur dans le domaine des vaccins ou des maladies infectieuses). Tous les participants seraient activement impliqués dans l'ensemble des projets.

Réponse n° 16

Les propositions doivent identifier une ressource principale qui satisfait à chacun des critères techniques obligatoires (section 4.1.1.1) et des critères techniques cotés (section 4.1.1.2) à la partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection.

Question n° 17

Le lien se rapportant aux méthodes du CCNI (Énoncé de travaux de la section 2.2) (<http://www.phac-aspc.gc.ca/publicat/ccdr-rmtc/09vol35/acs-1/index-fra.php>) m'a dirigé vers un document différent publié en 2008. Pourriez-vous me faire parvenir le bon document en format PDF?

Réponse n° 17

L'article en format PDF intitulé « Recommandations étayées par des données probantes pour le programme de vaccination – Méthodes du Comité consultatif national de l'immunisation » et publié dans le Relevé des maladies transmissibles au Canada n'est pas disponible à l'heure actuelle. Veuillez consulter l'article en format HTML à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/rapports-publications/releve-maladies-transmissibles-canada-rmtc/numero-mensuel/2009-35/methodes-comite-consultatif-national-immunisation.html>

Question n° 18

La DP exige qu'une ressource principale possède une vaste expérience dans les revues systématiques et les programmes de vaccins et de vaccination au Canada. Est-il possible de présenter une demande en indiquant deux ressources principales ayant une expérience complémentaire? Si la réponse est non, alors la prochaine question ne s'applique pas. Si la réponse est oui, est-ce que les deux ressources principales doivent satisfaire aux critères techniques obligatoires M1 à M3, mais que la conformité des critères techniques cotés pourrait être répartie entre les deux ressources principales?

Réponse n° 18

Les propositions doivent identifier une ressource principale qui satisfait à chacun des critères techniques obligatoires (section 4.1.1.1) et des critères techniques cotés (section 4.1.1.2) à la partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection.